

**Bilan de l'expérimentation de la baladodiffusion dans  
l'enseignement des Langues Vivantes  
dans l'académie de Nancy-Metz en 2009-10 :**  
rédigé par Stéphanie Collas (stephanie.collas@ac-nancy-metz.fr), chargée de  
mission à la Mission TICE :

**Documents en annexe :**

- *Annexe 1 : Recommandations pour l'achat des baladeurs.*
- *Annexe 2 : Conditions de prêt par P. Faure et F. Giraudot.*
- *Annexe 3 : Deux exemples de conventions de prêt.*

**Origine de l'expérimentation :**

A la fin de l'année scolaire 2008-09, 20 établissements dans l'académie ont reçu une subvention de 1000 euros par la Mission TICE du Rectorat Nancy-Metz pour acheter une trentaine de baladeurs mp3 et 6 établissements de la Meuse ont reçu des appareils financés par le Conseil Général (30 pour 3 et 60 pour les 3 autres).

Ces baladeurs étaient destinés à l'enseignement/apprentissage des langues vivantes, pour permettre aux professeurs et à leurs élèves de mettre l'accent sur la pratique de l'oral (Compréhension Orale, Expression Orale en interaction, Expression Orale en continu).

**Etablissements ayant participé à cette expérimentation :**

88	Collège Curien, Cornimont
	Collège Jules Ferry, Le Thillot
	Collège Le-Ban-de-Vagney, Vagney
54	Collège Van Gogh,, Blénod-Lès-Pont-à-Mousson
	Collège Barrès, Joeuf
	Collège Callot, Vandoeuvre
	Collège Haut-de-Penoy, Vandoeuvre
	Collège Monplaisir, Vandoeuvre
	Collège Brossolette, Rehon
	LP Boutet-de-Monvel, Lunéville
	Lycée Bardot, Pont-à-Mousson
	Lycée Callot, Vandoeuvre
57	Collège Schuman, Behren-les-Forbach
	Collège Jean Bauchez, Le Ban Saint-Martin
	Collège Louis Armand, Moulins-Lès-Metz
	Collège Charlemagne, Thionville
	Collège Jules Ferry, Woippy
	LP Pierre et Marie Curie, Freyming-Merlebach
	LP Sophie Germain, Thionville
	Lycée Cormontaigne, Metz
55	Collège Louis de Broglie, Ancemont
	Collège Les Tilleuls, Commercy
	Collège Jules Bastien-Lepage, Damvillers
	Collège Jean Moulin, Revigny-sur-Ornain
	Collège Les Avrils, Saint-Mihiel
	Collège Buvignier, Verdun

## **Modalités :**

Au moins deux professeurs enseignant deux langues différentes par établissement ont été convoqués à 3 réunions au cours de l'année :

- Une réunion plénière de lancement de l'expérimentation : journée du 2 Octobre.

*Participants : 53 enseignants de langues, les IA-IPR de langues.*

*Interventions de Pascal Faure, conseiller TICE, de Gérard Mari, IA-IPR d'espagnol, de Claude Normand, enseignant-chercheur à l'ATILF CNRS (Groupe CRAPEL) et de Stéphanie Collas, professeur d'espagnol au Collège Monplaisir à Vandoeuvre-les-Nancy.*

- Une réunion de bassin : le Jeudi 10 Décembre au Collège Jean Moulin de Revigny-sur-Ornain / le Jeudi 14 Janvier au Collège Jean Bauchez de Le-Ban-Saint-Martin / le Jeudi 4 Février au Collège Monplaisir de Vandoeuvre-les-Nancy / le Jeudi 4 Mars au Collège Le-Ban-de-Vagney de Vagney.

*Participants : les enseignants de langues participant à l'expérimentation regroupés par zone géographique.*

*Journée animée par Stéphanie Collas et Claude Normand.*

- Une réunion plénière de bilan et de perspectives : journée du 28 Mai.

*Participants : Pascal Faure, les enseignants ayant participé à l'expérimentation.*

*Journée animée par Stéphanie Collas.*

Pendant cette année 2009-10, ont été créés :

- **une liste de diffusion « baladodiffusion »** réunissant toutes les personnes participant à l'expérimentation et les professeurs de langues qui voulaient la rejoindre.
- **un espace d'échanges** qui permet aux enseignants des différentes langues de déposer ou de récupérer des fichiers audio, afin de mutualiser nos outils de travail (pour y être inscrit, contacter Aniella.Lebeau@ac-nancy-metz.fr).
- **une plaquette de communication** résumant l'intérêt de l'utilisation des baladeurs en classe dans l'enseignement/apprentissage des langues.

## **Synthèse des questions abordées lors des réunions :**

### **1) Questions ou difficultés d'ordre matériel :**

<b>Questions soulevées :</b>	<b>Réponses, pistes :</b>
Quels documents sont téléchargeables légalement et où?	Quelques sites ou mots clés qui peuvent permettre de trouver des ressources : <b>Interlangues :</b> <a href="http://languesenligne.blogspot.com">languesenligne.blogspot.com</a> (on trouve sur ce blog des liens vers des sites. On entre par langue et par activité langagière. Un court descriptif du site permet de choisir une activité en fonction de ses objectifs d'apprentissage). Audiolingua <a href="http://educnet">educnet</a> <a href="http://banqoutils">banqoutils</a> <a href="http://www.telc.net/">http://www.telc.net/</a> <b>Anglais :</b> ESL podcast Breaking News English Voice of America Eillo <a href="http://Better@English">Better@English</a>

	<p>BBC Learning English          United Nations Radio          ELT Podcast          English Conversations for Language Learners <a href="#">le site de Michèle Henry de l'académie</a> Nancy Metz  <b>Espagnol :</b>  <a href="http://www.radialistas.net/">http://www.radialistas.net/</a>  <a href="http://www.notesinspanish.com/">http://www.notesinspanish.com/</a></p>
<p>Comment faciliter le téléchargement des fichiers sons par les élèves ou la récupération des travaux oraux des élèves par les enseignants ?</p>	<p>Utiliser un ENT (Environnement Numérique de Travail) :          Tous les lycées de l'académie et les collèges du 54 ont PLACE.          Pour les établissements qui n'ont pas PLACE, on peut créer des adresses mails pour les élèves, créer une page web, utiliser le site de l'établissement, mais ce sont des manipulations plus lourdes à gérer.</p> <p>Utiliser un duplicateur USB mp3 : il s'agit d'un boîtier qui permet de transférer des fichiers audio élèves (de toute une classe en même temps) vers le lecteur professeur et vice versa, sans avoir besoin de passer par un ordinateur ou par un ENT. Il permet aussi de recharger les batteries des lecteurs de toute une classe en même temps. Un duplicateur fait gagner beaucoup de temps et évite de nombreuses manipulations, et par l'enseignant, et par les élèves.</p>
<p>Comment gérer les oublis des baladeurs par les élèves ou des baladeurs qui n'ont pas été rechargés et donc inutilisables ?</p>	<p>Prévoir quelques baladeurs qui restent dans la salle de classe et qui seront utilisés en cas de force majeure.</p>
<p>Comment marquer les baladeurs ?</p>	<p>Gravure avec un dremel, étiquettes collantes et plastifiées avec une dymo, feutres indélébiles, etc.</p>
<p>De nombreux problèmes techniques font obstacle : fichiers à convertir (ceux enregistrés par les élèves ou ceux que le professeur veut déposer), des ordinateurs dans les établissements trop vieux pour reconnaître les baladeurs. De plus, beaucoup de collègues se sentent désarmés face à cette technique à maîtriser.</p>	<p>Trouver des interlocuteurs dans l'établissement (personne ressource TICE s'il y en a une, un autre enseignant ou des élèves (au moins un référent par classe) qui ont des compétences dans ce domaine.</p>
<p>Difficulté pour définir les conditions de prêt, passage du texte au CA, comment fixer le prix du remboursement des baladeurs sachant que c'est un outil qui perd vite de la valeur au fur et à mesure du temps, et sachant aussi qu'il faut que le prix reste prohibitif pour que les élèves ne décident pas de le garder plutôt que d'aller en acheter un dans un magasin ? Quels arguments devant les parents qui ne sont pas gagnés d'emblée au CA, qui n'en voient pas l'intérêt</p>	<p>Exemples de conventions de prêt en annexe.</p> <p>Faire acheter au collège des boîtes ou de petites trousse pas chères pour protéger les baladeurs (car matériel très fragile), et plutôt que de demander 25 euros par exemple aux familles en cas de perte ou de casse dans le texte voté, demander une certaine somme pour la petite trousse, une autre pour le câble (si câble il y a), une autre enfin pour le baladeur en lui-même, etc.</p> <p>Si nous pensons que nous ne pouvons pas demander aux familles de financer un baladeur mp3, il nous semble que nous pouvons demander l'achat d'un casque dans la liste des fournitures scolaires en précisant qu'un produit à 2 ou 3 euros sera suffisant.</p>

pédagogique, qui pensent aux oreilles de leurs enfants, ou qui n'ont pas envie de payer ce matériel s'il est perdu ou abîmé ?	
Allers-retours aux services après-vente pénibles.	Acheter les baladeurs près de chez soi ou près de l'établissement.

**2) Questions ou réflexions d'ordre pédagogique :**

<b>Questions soulevées :</b>	<b>Réponses, pistes :</b>
Que peut-on travailler avec les baladeurs mp3 ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la Compréhension Orale</li> <li>- l'Expression Orale en Continu</li> <li>- l'Expression Orale en interaction</li> <li>- la phonologie (répétition)</li> <li>- l'intonation (répétition)</li> <li>- la mémorisation (répétition)</li> <li>- l'exposition à la langue</li> </ul>
A quels élèves propose-t-on de travailler avec les baladeurs, sachant que l'on n'a pas assez de baladeurs pour tous ? Sur toute une année ? Sur une moitié d'année ? Sur des périodes de 6 semaines ? Ponctuellement ? Avec des élèves débutants ? Avec des élèves les plus grands possibles pour diminuer les problèmes de manipulation ?	Chaque choix a ses avantages et ses inconvénients. Tout dépend du contexte, du nombre d'élèves par groupe, de la constitution des groupes, du nombre d'enseignants qui veulent travailler avec des baladeurs dans l'établissement, de la volonté (et de la possibilité) des enseignants à travailler en parallèle les activités langagières dans la LV1 et la LV2.
Les élèves ne sont pas d'emblée gagnés à l'idée d'utiliser cet outil pour travailler et créer un lien avec le monde scolaire. Propose-t-on aux élèves d'utiliser leurs baladeurs personnels ?	<p>Avantage : cela peut être un moyen de mieux les amener à faire le lien entre cet outil (vie personnelle) et leur apprentissage (vie d'élève)... De plus, cela permet de disposer de plus de baladeurs pour plus d'élèves.</p> <p>Inconvénient : les formats des fichiers son que les élèves nous envoient peuvent être différents. Dans ce cas, il faut les convertir, et c'est une manipulation supplémentaire.</p> <p>Autre inconvénient : nous n'avons aucune prise sur ce que doit contenir le baladeur mp3, puisqu'il s'agit d'un objet personnel.</p>
Comment motiver les élèves pour qu'ils s'approprient l'outil ? Comment les accompagner au maximum dans l'utilisation de l'outil ?	<p>Faire faire les premiers enregistrements en classe pour qu'ils s'habituent à la manipulation du baladeur et à entendre leur voix enregistrée.</p> <p>Aller télécharger les fichiers son pendant un cours en salle info les premières fois.</p> <p>Leur faire utiliser cet outil très régulièrement, car la motivation retombe vite (l'attrait de la nouveauté est de courte durée).</p> <p>Encourager les collègues des autres matières à l'utiliser (par exemple pour de l'entraînement à la prise de parole longue dans une autre discipline, pour évaluer des élèves dyslexiques qui rendraient compte de ce qu'ils savent à l'oral plutôt qu'à l'écrit, etc.). Plus le baladeur sera utilisé, plus les manipulations techniques s'automatiseront chez les élèves.</p>

**a) Activités de réception :**

<b>Questions soulevées :</b>	<b>Réponses, pistes :</b>
Quel intérêt y a-t-il à travailler la Compréhension Orale avec les baladeurs ?	Les élèves peuvent écouter autant de fois qu'il est nécessaire le document sonore à comprendre (ou la partie qu'ils n'ont pas comprise, et qui ne sera pas la même que le voisin). Ils travaillent à leur rythme et en fonction de leurs difficultés personnelles.
Quelle plus-value y a-t-il par rapport à Audacity ?	<p>L'intérêt du baladeur est qu'il se balade. Si l'on n'utilise pas cette fonction, des ordinateurs, des casques, des micros font l'affaire, et à moindre coût. Les baladeurs peuvent être utilisés n'importe où ; en écoute comme en production (dans la rue, dans le bus, en voiture, chez soi, dans l'établissement, dans la cour, etc.). Ce n'est pas le cas d'Audacity, pour lequel il faut être sur un ordinateur.</p> <p>Le baladeur permet d'exposer davantage les élèves à la langue, et donc de les amener à se détendre quand ils ne comprennent pas tout et ainsi améliorer leur disponibilité à la CO à moyen-terme.</p> <p>Cette exposition à la langue est possible si nous leur donnons l'opportunité de télécharger un maximum de documents qu'ils auront envie d'écouter et de réécouter chez eux : une chanson, des sons rapportés de l'étranger lors d'un voyage ou d'un échange, un reportage sur un événement au retentissement planétaire intervenu dans le pays dont on étudie la langue, l'intervention d'un natif, en classe ou hors de la classe, des commentaires de match de foot, etc. Le baladeur permet l'écoute plaisir.</p> <p>Nous pouvons aussi leur proposer des choix pour qu'ils écoutent ce qu'ils ont envie d'écouter : non seulement ils seront exposés à la langue, mais en sélectionnant ce qu'ils vont écouter, ils font déjà de la Compréhension Orale.</p> <p>Certaines écoutes peuvent être obligatoires, d'autres facultatives.</p>
Difficulté des élèves à trouver des stratégies efficaces pour comprendre l'oral.	<p>Travailler sur les représentations des uns et des autres : comprendre, ce n'est pas tout comprendre.</p> <p>Accompagner les élèves au maximum dans l'élaboration de stratégies pour apprendre à comprendre.</p> <p>Pratiquer un véritable <b>entraînement</b> à la compréhension. Leur donner des consignes, des critères qui serviront à l'évaluation ensuite.</p>

**b) Activités de production :**

<b>Questions soulevées :</b>	<b>Réponses, pistes :</b>
Quel intérêt y a-t-il à travailler l'Expression Orale avec les baladeurs ?	<p>Il permet à l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approprier sa propre voix à l'abri de la pression du groupe, pour oser prononcer des sons nouveaux. Parler devant ses camarades est difficile. Chez soi, cela devient plus aisé</li> <li>- de s'entraîner, de s'écouter, d'effacer, de se réenregistrer jusqu'à ce que le résultat lui convienne. N'est-ce pas la meilleure façon de l'impliquer dans son apprentissage ? Un élève qui se réécoute et qui se corrige est un élève qui prend part à son apprentissage puisqu'il devient critique face à son travail ; il réfléchit, prend des décisions.</li> </ul> <p>(Difficulté : les élèves ne sont pas forcément habitués à refaire plusieurs fois le même travail pour l'améliorer et à avoir un regard critique devant leurs productions).</p>

	- de travailler sur l'erreur si la production orale a déjà été envoyée au professeur et que le travail a déjà été commenté une première fois.
Ecouter tous les enregistrements des élèves est un travail lourd pour les professeurs.	Cesser de tout contrôler mais donner des choses à faire en classe qui ne peuvent être réussies si elles n'ont pas été précédées d'un travail assidu avec l'enregistreur. Il n'est pas fait obligation de corriger tous les exercices. On peut donner des exercices à certains et pas à d'autres et procéder à des roulements.

### **Perspectives :**

- Continuer à créer une banque de données commune grâce à l'espace d'échanges.  
(Modératrice générale : Aniella Lebeau ([Aniella.Lebeau@ac-nancy-metz.fr](mailto:Aniella.Lebeau@ac-nancy-metz.fr)) / anglais : Aniella Lebeau (collège d'Ancemont) / allemand : Julien Gauthier (collège de Cornimont) / espagnol : Rachel Guemes-Rennie (collège du Ban Saint Martin) / italien : Rosemarie Moi (collège de Berhen les Forbach)
- Transformer la liste de diffusion constituée pour l'instant des enseignants ayant participé à l'expérimentation en liste plus large de tous les enseignants de Langues Vivantes  
(Modératrice : Stéphanie Collas).
- Organisation de 4 journées décentralisées de formation où les enseignants de Langues Vivantes pourront s'inscrire. Les 20 premières candidatures seront retenues.  
(Programme : Questions matérielles et techniques, mises en situation, exemples d'usage).
- Dans le cadre de la distribution de baladeurs aux élèves de 6<sup>ème</sup> dans les collèges de Meuse par le Conseil Général, deux fois deux journées d'accompagnement auront lieu dans les environs de Verdun et de Bar-le-Duc. Y seront convoqués 2 enseignants de langues (un d'anglais et un d'allemand) par collège.

## Annexes :

**Annexe 1 : Recommandations pour l'achat de baladeurs (document rédigé par Pascal Faure, IA-IPR, Conseiller TICE et Gérard Mari, IA-IPR d'espagnol) :**



Académie de Nancy-Metz

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009

### **Préconisations pour l'achat de baladeurs à vocation pédagogique, en particulier pour l'enseignement des langues vivantes.**

#### **Recommandations pour le choix du matériel :**

Afin de garantir une utilisation optimale, les baladeurs devront présenter les caractéristiques suivantes :

- une prise USB pour un raccordement direct à l'ordinateur et ainsi faciliter la charge automatique de la batterie ;
- un prolongateur USB afin de pouvoir le connecter, dans tous les cas, à un ordinateur, certaines prises USB n'étant pas très accessibles ;
- un dictaphone afin de permettre les enregistrements à l'extérieur. Enregistrer des passants dans la rue lors de voyages à l'étranger par exemple ;
- une batterie. Les piles sont à proscrire car elles peuvent être perdues, déchargées, oubliées, etc.
- une capacité de 1 Go est largement suffisante et permet de conserver la trace de productions pendant un certain temps ;
- un casque audio pour le travail d'écoute en autonomie. Les écouteurs devront :
  - être munis d'oreillettes interchangeables ;
  - être la propriété de l'élève afin d'éviter diverses contagions des maladies de l'oreille;
- un chronomètre peut se révéler intéressant et utile pour retrouver une partie d'un document ;
- une double prise permet le travail par deux.
- l'esthétique importe peu, un lecteur MP3 ordinaire convient parfaitement.
- de même, les fonctions radio et vidéo sont superflues et ne s'avèrent donc pas nécessaires à leur utilisation.

Pascal Faure – IA-IPR – Conseiller TICE - Gérard Mari – IA-IPR d'espagnol.

**Annexe 2 : Conditions de prêt (lettre rédigée par Pascal Faure, IA-IPR, Conseiller TICE, et Francis Giraudot, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, Directeur des moyens académiques) :**



Pascal FAURE  
IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre,  
Conseiller TICE,

Francis Giraudot  
Secrétaire Général d'Académie Adjoint,  
Directeur des moyens académiques.

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
de l'expérimentation sur la baladodiffusion.

à Nancy le 16 septembre 2009

**Mission TICE**

Pascal Faure  
IA IPR SVT  
Conseiller TICE

Francis Giraudot  
Secrétaire Général d'Académie Adjoint  
Directeur des moyens académiques

Téléphone :  
03.83.86.25.85  
03.83.86.20.32

Fax :  
03.83.86.25.17

Mé.  
[ce.tice@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.tice@ac-nancy-metz.fr)

Rectorat  
CO N° 30013  
10 rue de Sentfontaine  
54035 NANCY

**Objet : condition de prêt d'un baladeur à une élève de collège ou de lycée**

Votre établissement dispose de baladeurs qui doivent être prêtés à des élèves dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes. La pérennité de ces matériels de petite taille ne sera assurée que si l'élève et ses parents s'en sentent concernés.

Nous souhaitons vous rappeler la réglementation applicable en termes de prêt.

➤ En collège :

La gratuité de l'enseignement vous interdit de demander une caution. En revanche, il est nécessaire de faire adopter, en conseil d'administration, les conditions de prêts et les modalités à prévoir en cas de dégradation, de vol ou de perte du baladeur. Il faut alors préciser que l'établissement établira une facture que la famille devra acquitter.

➤ En lycée :

Pour impliquer les parents des élèves, il peut être décidé de demander une caution qui doit, dans tous les cas, rester raisonnable et inférieure au coût réel de l'appareil : son remboursement sera conditionné par la restitution de l'appareil en bon état.

Il est obligatoire d'encaisser le chèque de caution dès sa remise. Ne pas l'encaisser contrevient aux règles de la comptabilité publique. Il convient de faire faire prendre cette décision en conseil d'administration, en précisant bien le processus d'encaissement et de restitution de la caution aux familles. Bien évidemment, les parents devront être informés de toutes ces modalités.

Il est nécessaire également de faire adopter en conseil d'administration les conditions de prêt de même que celles à prévoir en cas de dégradation, de vol ou de perte du baladeur. Il conviendra alors de préciser que l'établissement établira une facture que la famille devra acquitter.

Pascal FAURE  
IA-IPR,  
Conseiller TICE.

Francis GIRAUDOT  
Secrétaire Général d'Académie Adjoint,  
Directeur des moyens académiques.

**Annexe 3 : Deux exemples de convention de prêt :**

• **Exemple 1 :**

Les réformes récemment mises en œuvre dans l'enseignement des langues vivantes font de l'acquisition des compétences langagières, et notamment de la pratique de l'oral, une priorité. C'est dans cette perspective que la baladodiffusion trouve sa pertinence.

Qu'est-ce que la baladodiffusion ? C'est la traduction française du terme anglais de podcasting, c'est à dire la possibilité de télécharger des contenus audio qui peuvent être ensuite transférés sur des lecteurs numériques afin d'être écoutés en différé. Dans le contexte scolaire, la baladodiffusion a plusieurs objectifs :

- L'un primordial, celui de travailler la compréhension et l'expression orales en permettant d'augmenter le temps d'exposition à la langue par un travail en dehors de la classe.
- De permettre aussi l'acquisition de compétences en informatique pouvant être validées dans le cadre du B2i ( Brevet informatique et internet ).
- Et enfin, de favoriser l'acquisition par l'élève d'une autonomie dans le travail par des activités en dehors de la classe.

La mise à disposition d'un baladeur MP3, appareil fragile et coûteux nous oblige à entourer ce prêt des engagements suivants :

- L'élève s'engage à ne le prêter à personne.
- L'élève s'engage à ne s'en servir uniquement que dans le cadre du travail de compréhension orale et d'expression orale en langues vivantes.
- L'élève peut l'utiliser où il veut pour travailler en prenant soin de ne pas le détériorer ou le perdre.
- Les responsables légaux s'engagent à rembourser la somme de ... € en cas de détérioration, de perte ou de vol (Tarif voté en Conseil d'administration du .../.../....).

Me tenant à votre disposition pour de plus amples renseignements, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Signature

----- ( coupon à remettre au professeur de langue ) -----

Je soussigné Madame, Monsieur \_\_\_\_\_, responsable légal de l'élève \_\_\_\_\_ scolarisé en classe de ...\_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du projet de baladodiffusion.

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :

• **Exemple 2 :**

Aux parents d'élèves de ... .

Pour l'obtention du brevet en fin d'année, la validation du niveau A2 en Langues Vivantes est désormais nécessaire. Afin d'entraîner au mieux les élèves dans les différentes activités langagières, et notamment en Compréhension Orale et Expression Orale, tous les élèves devront utiliser un baladeur mp3. Deux possibilités s'offrent à eux : soit le collège leur en prête un pour l'année, soit ils utilisent le leur (s'ils en ont un et qu'ils préfèrent utiliser celui-ci). Ce lecteur mp3 leur permettra de répéter ce qui aura été étudié en classe (chansons, dialogues, expressions), de mémoriser, et d'être évalués à l'oral sur des compétences très précises.

Ce lecteur mp3 est un outil de travail, au même titre que le cahier ou le manuel. Les différents supports de travail seront à télécharger par les élèves eux-mêmes à partir d'un ordinateur ayant accès à internet (ordinateur personnel ou du collège : CDI, salle multimedia, salle 211) sur le site du collège à l'aide de leur code d'accès. De plus, chaque élève sera responsable du lecteur qui lui sera attribué et devra en prendre le plus grand soin. Si le baladeur était perdu ou abîmé au cours de l'année, l'établissement devrait établir une facture d'environ ... euros que la famille devrait acquitter (Somme votée au Conseil d'Administration du .../.../...).

Nous espérons que cet outil pédagogique sera une source de motivation supplémentaire pour les élèves et que chacun saura en tirer profit en l'utilisant comme tout autre outil de travail de façon sérieuse et régulière.

Signature.

.....

Je soussigné(e) ....., parent ou tuteur légal de l'élève ..... atteste avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du lecteur mp3 et les accepter.

Cochez la case qui correspond à votre choix :

1<sup>er</sup> choix : L'élève choisit d'utiliser son baladeur personnel (s'il a une fonction dictaphone) pour toute l'année et s'engage donc à réaliser les exercices demandés.

2<sup>ème</sup> choix : L'élève choisit d'utiliser un baladeur prêté par le collège et s'engage à réaliser les exercices demandés. Il s'engage à le rendre en bon état de fonctionnement à la fin de l'année.

Signatures :

A....., le .....2009,

L'élève                      Les parents ou tuteur légal